

## **CHARTRE DE PARENT REFERENT DU PRIMAIRE**

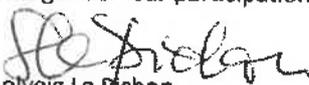
Être parent référent est un réel engagement, une adhésion au projet éducatif de l'établissement.

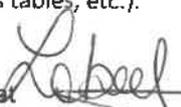
### **ELIGIBILITE**

1. Candidature (avant la rentrée, via le formulaire, par email) :  
Pour chaque classe 2 parents référents sont retenus.  
Pour pouvoir être parent référent, il faut être à jour de sa cotisation d'APEL.  
Si un parent ou un membre de sa famille exerce une fonction ou propose une prestation rémunérée au sein de l'école, il ne pourra pas être parent référent.
2. Diffusion de la liste des parents référent :  
A partir des candidatures reçues, la liste définitive des parents référents est constituée. Cette étape nécessite de nombreux échanges entre l'APEL, les futurs parents référents et la Direction.  
La liste des parents référents est validée par la Direction de l'école.  
La liste définitive est diffusée à l'ensemble des parents au plus tard fin septembre.

### **ACTIVITES**

1. Assurer un rôle d'accueil des parents :
  - Au moment de la rentrée scolaire, lors de la réunion des parents-professeurs, les parents référents se présentent et font circuler une liste des élèves de la classe afin de permettre aux parents de donner leurs coordonnées pour faciliter la communication.
  - Cette liste des coordonnées est ensuite transmise à l'ensemble de la classe et aux coordinateurs des parents référents.
  - Si le binôme des parents référents d'une classe décide de créer un groupe type WhatsApp entre les parents, il s'engage à en être le modérateur (lire tous les contenus publiés et contacter un parent à l'origine d'un contenu inapproprié...).
2. Être un relais d'information entre les familles et l'établissement, c'est-à-dire :
  - Les parents référents traitent les questions concernant l'ensemble de la classe.
  - Ils transmettent aux parents des informations que l'APEL souhaite diffuser.
  - Ils remontent les demandes des parents aux coordinateurs des parents référents si la question dépasse le cadre de la classe ; charge à ces derniers de les discuter avec la Direction de l'école. Les parents référents, tant que faire se peut, participent à la réunion périodique organisée par les coordinateurs des parents référents.
  - Ils encouragent le dialogue entre les parents et l'école. Ils doivent faire preuve de discrétion et de discernement, d'impartialité, être disponibles, à l'écoute des autres, ouverts à l'échange et capables de favoriser le dialogue sans « implication personnelle ». Les parents référents sont impérativement tenus au devoir de réserve.
3. Préparer et participer aux activités de la classe et de l'école primaire :
  - Les parents référents participent aux réunions avec les enseignants et la directrice de l'école (quand les parents référents y sont invités).
  - Le binôme de parents référents participe en étroite relation avec l'enseignant aux activités de la classe : sortie, classe verte, activités spécifiques.
  - Les parents référents participent activement à la vie et aux activités de l'école : Halloween, Fête des Lanternes, Fête de Noël, Fête de l'école, etc.
  - Pour les événements festifs, les parents référents sont le relais de l'APEL et des coordinateurs du Comité des Fêtes ou dans les sections linguistiques, pour diffuser les informations auprès des parents et organiser leur participation active (tenir des stands, installation/ démontage des tables, etc.).

  
Solveig Le Pichon  
Président de l'APEL Massillon

  
Nathalie Labat  
Chef d'établissement 1<sup>er</sup> degré